

Travailler dans un organisme communautaire et accompagner un parent d'enfant placé : quelles pratiques sont privilégiées ?

Émilie Pelletier, Frédérique Ross, Julie Noël et Deborah Ummel

Numéro 160, 2024

Mosaïque

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1115958ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1115958ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ)

ISSN

2564-2375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pelletier, É., Ross, F., Noël, J. & Ummel, D. (2024). Travailler dans un organisme communautaire et accompagner un parent d'enfant placé : quelles pratiques sont privilégiées ? *Intervention*, (160), 49–62. <https://doi.org/10.7202/1115958ar>

Résumé de l'article

Bien que peu documentées dans les écrits empiriques actuels, les interventions prodiguées par les personnes intervenant en milieu communautaire sont incontournables dans l'accompagnement des parents lorsqu'un enfant est placé par la Direction de la protection de la jeunesse. S'appuyant sur 28 entrevues individuelles semi-structurées, réalisées auprès de personnes travaillant au sein d'organismes communautaires du Québec, l'article présente leurs pratiques quant à l'accompagnement de parents au cours du processus de placement. Leurs propositions portent sur les habiletés au fondement de la création et du maintien du lien de confiance, sur la mise en valeur de l'évaluation globale de la situation du parent ainsi que sur les connaissances nécessaires pour soutenir la diversité des interventions requises. Le milieu communautaire, du fait de sa nature, met en place des pratiques novatrices et complémentaires au travail de la protection de la jeunesse. Ainsi, lorsque le parent le consent, la mise en place d'une collaboration intersectorielle apparaît essentielle pour que les parents d'un enfant placé par la Direction de la protection de la jeunesse puissent bénéficier de suivis cohérents et d'un continuum de services. Toutefois, pour que ces espaces de collaboration se matérialisent, l'expertise des personnes qui interviennent en milieu communautaire doit être reconnue.



Travailler dans un organisme communautaire et accompagner un parent d'enfant placé : quelles pratiques sont privilégiées?

Émilie Pelletier, Doctorante en travail social, Université de Montréal
emilie.pelletier.13@umontreal.ca

Frédérique Ross, Psychoéducatrice, Centre de services scolaires Marie-Victorin, Longueuil
frederike.ross@usherbrooke.ca

Julie Noël, Ph.D., Professeure, École de travail social, Université de Sherbrooke
julie.noel4@usherbrooke.ca

Deborah Ummel, Psychologue, Ph.D., Professeure, Département de psychoéducation, Université de Sherbrooke
Deborah.Ummel@USherbrooke.ca

RÉSUMÉ :

Bien que peu documentées dans les écrits empiriques actuels, les interventions prodiguées par les personnes intervenant en milieu communautaire sont incontournables dans l'accompagnement des parents lorsqu'un enfant est placé par la Direction de la protection de la jeunesse. S'appuyant sur 28 entrevues individuelles semi-structurées, réalisées auprès de personnes travaillant au sein d'organismes communautaires du Québec, l'article présente leurs pratiques quant à l'accompagnement de parents au cours du processus de placement. Leurs propositions portent sur les habiletés au fondement de la création et du maintien du lien de confiance, sur la mise en valeur de l'évaluation globale de la situation du parent ainsi que sur les connaissances nécessaires pour soutenir la diversité des interventions requises. Le milieu communautaire, du fait de sa nature, met en place des pratiques novatrices et complémentaires au travail de la protection de la jeunesse. Ainsi, lorsque le parent le consent, la mise en place d'une collaboration intersectorielle apparaît essentielle pour que les parents d'un enfant placé par la Direction de la protection de la jeunesse puissent bénéficier de suivis cohérents et d'un continuum de services. Toutefois, pour que ces espaces de collaboration se matérialisent, l'expertise des personnes qui interviennent en milieu communautaire doit être reconnue.

49

MOTS-CLÉS :

Organismes communautaires, placement en protection de la jeunesse, intervention, relation d'aide, parents d'enfant placé

« [...] accompagner les gens, c'est d'être soi-même et de se dire qu'on accompagne un être humain. On n'accompagne pas un parent avec des traits de personnalité antisociale, on n'accompagne pas un parent toxicomane, on n'accompagne pas un abuseur, on accompagne un être humain dans ses difficultés, au travers de ses difficultés. »
(Extrait d'une entrevue avec une participante à la recherche)

INTRODUCTION

Au Québec, au cours de l'année 2023-2024, 48,6 % des enfants dont la situation est prise en charge par la protection de la jeunesse (PJ) résidaient à l'extérieur de leur milieu familial (Directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux, 2024). Ainsi, plusieurs parents perdent ou confient la garde de leurs enfants dans un contexte de protection. Le placement survient généralement lorsque les parents sont confrontés à plusieurs situations de vulnérabilité (santé mentale, dépendance, violence conjugale, pauvreté, etc.) (Protecteur du citoyen, 2013) et peuvent avoir besoin de soutien pour faire face aux difficultés rencontrées (Noël et Saint-Jacques, 2020). Pour les accompagner lors de situations adverses, ils sollicitent fréquemment l'aide d'organismes communautaires (OC), que ce soit avant, pendant ou après le placement de leur enfant (Noël, 2018). Ainsi, des personnes travaillant au sein d'OC les accompagnent au cours du processus de placement, et ce, même si ce n'est pas leur mandat principal (Lacharité, 2012).

Bien que les personnes intervenant au sein des OC aient développé des habiletés pour accompagner les parents au cours du processus de placement, leurs interventions ont fait l'objet de peu d'attention de la part de la communauté scientifique. En effet, la plupart des recherches ciblent les personnes intervenant dans les services de PJ (Cudjoe et Abdullah, 2019; Healy et Darlington, 2009; Saar-Heiman, 2023; Schofield et al., 2011) ou l'expérience des parents (Lewis-Brooke et al., 2017; Noël et Saint-Jacques, 2020; Syrstad et Slottebø, 2020; Urrea Monclús et al., 2020). Or, le rôle des personnes intervenant en OC est distinct de celui de la PJ, puisque les personnes intervenantes de la PJ occupent un rôle statutaire centré sur les problèmes et les facteurs de risque et doivent soutenir les parents tout en les évaluant (Cudjoe et Abdullah, 2019).

Cet article présente une partie des résultats d'une recherche menée auprès de personnes intervenant au sein d'OC visant à documenter les interventions privilégiées lors de l'accompagnement de parents d'enfants placés par la PJ¹. Tout d'abord, une brève recension des écrits situe l'intervention réalisée au sein des OC par secteur d'activité. Ensuite, les aspects méthodologiques sont précisés afin de circonscrire la démarche réalisée dans le cadre de cet article pour présenter les interventions privilégiées par les personnes intervenant au sein des OC. Celles-ci concernent diverses étapes du processus d'intervention, comme la prise de contact, l'évaluation et l'intervention. Une attention est aussi portée aux connaissances requises pour bien accompagner les parents et quelques indications sont ajoutées concernant la collaboration entre les OC et la PJ. Enfin, la discussion met en exergue la singularité et l'apport des interventions du milieu communautaire pour soutenir ces parents.

1. Bref portrait des organismes communautaires au Québec

Les OC à but non lucratif sont enracinés dans la communauté (MSSS, 2020) et sont généralement le fruit d'initiatives populaires visant à répondre à des revendications collectives (Fontaine, 2013). Ces organismes sont « autonomes dans leurs orientations, leurs pratiques et leurs activités » (Grand dictionnaire terminologique, 2023) et, en 2018, ils représentaient 32 secteurs d'intervention :

1 Dans cette étude, tous les enfants ont été placés par la protection de la jeunesse. Cette précision n'est pas indiquée à chaque fois, afin de ne pas alourdir le texte.

hébergement, petite enfance, santé et services sociaux, transport, etc. (CSMO-ÉSAC, 2018). Les OC se distinguent par les valeurs qu'ils portent, telles que la justice sociale, la solidarité et l'autonomie, ainsi que par leur approche globale des problématiques sociales (Bourque et al., 2016). La justice sociale en tant que lutte contre l'oppression, l'exploitation et la discrimination (Ninacs 1994) participe activement à un désir de changement social (RQ-ACA, 2019). Pour cela, les OC sont généralement des milieux de « mise en œuvre et de promotion de pratiques² tantôt novatrices, tantôt alternatives et souvent complémentaires à celles mises en place dans le réseau institutionnel » (OPTSQ, 2008).

En outre, les OC participent à une meilleure cohésion sociale du fait de leur proximité avec la population avec laquelle ils ont développé une expertise des besoins (MSSS, 2020). Pour Lavoie et Panet-Raymond (2014), ce sont des lieux privilégiés pour accompagner les personnes dans l'appropriation de leur avenir, tout en respectant leur rythme et leurs différences. Pour cela, les OC proposent différentes formes d'intervention afin de s'ajuster aux singularités des personnes rejointes et à leur cheminement (Bourque et al., 2016). Conscientes des rapports de domination, les personnes intervenantes ont développé de multiples habiletés (interroger ses propres biais et préjugés, par exemple) afin de tendre vers des rapports égaux avec les personnes rejointes (Lavoie et Panet-Raymond, 2014).

Le présent portrait des organismes communautaires porte sur la pratique des OC par secteur d'activité. Toutefois, les pratiques recensées ne se limitent pas à l'accompagnement des parents d'enfants placés, puisque les pratiques spécifiques concernant cette population sont peu documentées. Les organismes communautaires Famille (OCF) proposent des services accessibles et vont par exemple rechercher des solutions aux réalités et aux défis rencontrés par les parents par le truchement de différents types de rencontres : formelles/informelles, individuelles/de groupe (FQOCF, 2023). Ces organismes vont également tenir compte de la diversité des familles, en offrant un accueil spécifique pour les familles immigrantes. Par exemple, Richard et al. (2018) présentent la création d'ateliers³ visant à soutenir les capacités adaptatives des parents immigrants où l'échange, l'empathie et le non-jugement sont au centre de l'intervention. Dans plusieurs OCF, des programmes d'intervention ont été mis en place pour soutenir et former les personnes intervenantes dans l'accompagnement des familles en situation de négligence, tels que le programme d'aide personnelle, familiale et communautaire (Lacharité, 2014). Ce programme d'intervention met de l'avant, entre autres, l'importance d'un partenariat entre les différents services offerts aux parents (ex. : PJ et OC) et propose de mettre en place des interventions adaptées pour les parents d'enfants placés (Lacharité, 2014). En ce qui concerne les centres de ressources périnatales, ils permettent d'offrir du soutien aux nouveaux parents dans le développement de leurs compétences parentales par le biais d'ateliers ou de suivis individuels (Tremblay et al., 2020).

Du côté des centres d'hébergement et de soutien aux femmes victimes de violences conjugales, Castro-Zavala (2020) montre que la défense des droits est au cœur de la pratique. Côté et Louis Jean Esprival (2022), après avoir étudié les services d'aide en matière de violence conjugale, montrent également que les femmes rejointes demandent à être soutenues dans leurs démarches et qu'une évaluation permanente est effectuée sur leur situation, afin de leur fournir un soutien personnalisé dans la durée et selon leurs besoins. Une autre étude portant sur l'aide donnée aux femmes victimes de violences conjugales souligne l'importance de la qualité d'accueil qui se doit d'être « rassurante, chaleureuse, apaisante, libre de jugement où les femmes sont entendues, crues et validées dans leur expérience » afin qu'un travail de reprise de pouvoir puisse être amorcé (Côté et al., 2022, p. 313).

2 Lorsque le terme « pratique » est utilisé, il réfère à des pratiques d'intervention.

3 « Les ateliers Espace Parents sont le fruit d'une collaboration entre les milieux communautaire, institutionnel et universitaire » (Richard et al., 2018, p. 8).

Du côté des organismes de soutien aux pères, par exemple, les Maisons Oxygène offrent de l'accompagnement et de l'hébergement aux pères en difficulté. Les organismes de soutien aux pères facilitent le maintien des liens père-enfant et les soutiennent en période de transition vers une vie plus stable.

Les organismes de travailleurs de rue, quant à eux, orientent leur pratique autour de l'*outreach*⁴ en favorisant la création d'un lien de confiance avec les personnes rejointes et en les orientant vers les ressources adéquates (Baillergeau et Grymonprez, 2020). Pour Côté et al. (2023), le travail de rue offre un contexte d'intervention qui peut favoriser la création de relations humaines bienveillantes auprès de populations méfiantes envers les services, notamment les hommes marginalisés. En ce qui concerne les pratiques dans les Auberges du cœur⁵, Greissler et al. (2017) rapportent que ce sont des lieux propices à l'expérimentation du pouvoir d'agir.

Toutes ces pratiques sont complémentaires à celles des services de la PJ, où la création d'un lien avec les parents peut être laborieuse, du fait de leur expérience douloureuse avec les services de cette organisation (Nolte et Forbes, 2023). Par ailleurs, Esposito (2022) souligne que les familles défavorisées sur le plan socioéconomique sont davantage représentées dans les suivis par la PJ. Les OC, quelles que soient leurs missions, étant généralement implantés dans les quartiers les plus pauvres, sont alors plus propices à accompagner des parents d'enfants placés.

2. Méthodologie

Cette étude qualitative au devis exploratoire a été menée dans la province de Québec. Elle s'intéresse à une population de personnes intervenantes communautaires ayant accompagné au moins un parent d'enfant placé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). La sélection des personnes participantes a été réalisée selon les méthodes d'échantillonnage intentionnel/par choix raisonné et boule de neige (Fortin et Gagnon, 2022). Les personnes participantes ont été recrutées par le biais de courriels envoyés à 36 regroupements d'OC et à 417 OC québécois entre les mois de novembre 2021 et d'octobre 2022. Au cours du processus de recrutement, une attention marquée a été accordée à l'éclectisme des missions sociales portées par les différents organismes rejoints afin d'assurer une plus grande diversité d'expériences. Les personnes participantes volontaires devaient répondre aux deux critères d'inclusion suivants : 1) travailler au sein d'un OC québécois et 2) avoir accompagné ou être intervenue auprès d'un parent d'enfant(s) placé(s) en vertu de la LPJ au cours de l'année précédente.

Au total, 28 personnes constituent l'échantillon, qui est composé en grande majorité de femmes (96,4 %). Leurs fonctions au sein des organismes sont diversifiées. Alors qu'une grande proportion (75 %) assure des tâches d'intervention, 21,4 % agissent à la coordination ou à la direction générale et 3,6 % accompagnent les personnes au sein d'un milieu de vie. La mission des organismes d'attache diffère aussi grandement. Une majorité des répondantes (n = 13) travaille dans des ressources qui offrent de l'hébergement : maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (n = 3), réseau des Maisons Oxygène (n = 3), Auberges du cœur (n = 2), organismes en traitement

4 « Appliqué au domaine de l'intervention sociale, l'*outreach* désigne un mode d'action (Beelen et al., 2014) associé aux interventions d'opérateurs qui cherchent à aller au-devant de populations restées à l'écart, au moyen d'interactions dans les milieux de vie marginaux – comme des personnes sans-abri ayant des problèmes de santé mentale ou bien des jeunes en rupture avec leur famille et avec les services d'aide à la jeunesse – que ces interactions soient ponctuelles ou durables, – dans la droite ligne du *settlement movement*. » (Baillergeau et Grymonprez, 2020, p. 19)

5 Les Auberges du cœur sont « des organismes communautaires autonomes, des maisons d'hébergement pour les jeunes de 12 à 35 ans vivant des difficultés, des lieux d'hébergement, de soutien et d'accompagnement personnalisé en réponse aux besoins des jeunes; des lieux d'appartenance, d'affiliation sociale et de solidarité; des lieux d'apprentissage, d'éducation populaire et d'exercice à la citoyenneté » (Le regroupement des Auberges du cœur du Québec, 2023).

des dépendances (n = 4) et ressource d'hébergement pour femmes monoparentales (n = 1). Les autres répondantes travaillent au sein d'organismes offrant des services aux familles (n = 7), sont travailleuses de rue (n = 2) et travaillent en périnatalité (n = 3). Enfin, les trois autres œuvrent dans un centre de femmes (n = 1), une ressource d'aide et de soutien en santé mentale jeunesse (n = 1) et une ressource d'aide en gestion des émotions (n = 1).

La collecte de données a été menée par le biais d'entrevues semi-structurées individuelles (n = 28). L'ensemble des entrevues a été réalisé virtuellement par le biais de la plate-forme Teams entre les mois de novembre 2021 et novembre 2022. Leur durée moyenne est de 90 minutes. La grille d'entrevue aborde la perception des personnes intervenantes à l'égard des sentiments, des croyances et des comportements des parents d'origine au cours du processus de placement, ainsi que les stratégies d'intervention déployées pour accompagner ceux-ci à travers les différentes pertes occasionnées par le placement. L'intégralité des entrevues a été enregistrée, retranscrite, importée et codifiée avec le soutien du logiciel QSR NVivo 12. Une analyse de contenu thématique (Paillé et Muchielli, 2021) a été réalisée.

Les résultats présentés dans le cadre de cet article réfèrent à la dernière question posée au cours de l'entrevue. Celle-ci visait à décrire les interventions privilégiées par les personnes intervenantes dans le cadre de leur suivi avec un parent dont un enfant a été placé. Pour obtenir cette description, la question suivante a été posée : *Si vous deviez former une nouvelle personne intervenante dans l'accompagnement d'une mère ou d'un père (selon le contexte d'intervention) d'enfant placé, quel(s) conseil(s) lui donneriez-vous?* Nous avons observé qu'en tentant de répondre à cette question, les personnes participantes sont allées à l'essentiel de ce qui caractérise leur pratique, en mettant l'accent par exemple sur les habiletés de base ou encore la diversité de leurs interventions. Ces données s'avèrent riches pour comprendre les habiletés fondamentales nécessaires à l'accompagnement de parents d'enfants placés, du point de vue des personnes intervenantes en milieu communautaire.

3. Résultats

La complexité des situations de placement amène les personnes intervenantes qui ont été rencontrées à développer des pratiques spécifiques afin d'intervenir adéquatement auprès des parents. Elles doivent, d'une part, déployer plusieurs habiletés d'intervention tout en procédant à l'évaluation de la situation. D'autre part, la diversité de leurs interventions les amène à devoir se préparer en vue de s'ajuster aux besoins des parents. Enfin, des personnes intervenantes rencontrées travaillent en collaboration avec les personnes intervenantes de la PJ pour assurer une cohérence globale dans le suivi des familles.

3.1 Des habiletés de base pour créer et maintenir le lien de confiance

Les habiletés de base de la relation d'aide sont nommées comme conditions à la création d'un lien de confiance avec les parents. L'écoute est l'aptitude qui revient le plus souvent. Des personnes rencontrées expliquent que les parents disposent de peu de lieux où ils peuvent exprimer leurs émotions. L'OC constitue alors un endroit privilégié, non contraignant et sécuritaire où des espaces de parole leur sont offerts, comme en témoigne cette personne : « [les parents] se mettent à tout raconter parce qu'ils n'ont pas nécessairement tant de place où déverser puis là, on devient des grandes oreilles » (R4)⁶. Les parents dont un enfant vient d'être placé vivent une situation

6 Les extraits de transcription ont été corrigés sur le plan de la forme pour en faciliter la lecture (par exemple, suppression de répétitions, d'hésitations et de marqueurs oraux). Ces modifications stylistiques n'ont en rien modifié le sens du propos des personnes participantes.

souffrante susceptible d'engendrer de vives émotions. La majorité des personnes rencontrées indiquent qu'il est nécessaire de savoir accueillir cette émotion sans la juger : « n'encadre pas la colère, laisse-la sortir. Tu peux dire [au parent] "tu as le droit, c'est normal" » (R1). L'écoute est aussi associée à l'empathie, l'aptitude émotionnelle permettant de comprendre l'autre. Elle revient chez la plupart des personnes rencontrées :

Une bonne dose d'empathie. Être capable de voir juste, de lire entre les lignes, de perspicacité, de ne pas embarquer dans le jugement non plus. Être capable d'accueillir, de laisser un espace au parent pour qu'il sente que c'est un endroit qui est sécuritaire, qu'il n'est pas en danger. (R16)

L'empathie, ce n'est pas juste de comprendre que le parent a de la peine, c'est de comprendre à quel point c'est grave pour lui. C'est vraiment important pour eux, leurs enfants. Il y a des parents pour qui c'est plus qu'important, c'est leur vie au complet. Fait que de ne pas prendre ça à la légère et de laisser le temps à la personne de vivre ses émotions. (R15)

La majorité des personnes rencontrées rappellent la nécessité de créer un lien de confiance avec les parents, ce qui facilitera ensuite la communication entre eux et accroîtra l'efficacité de l'intervention. Ce lien de confiance est associé à plusieurs qualités humaines. Par exemple, une personne rencontrée parle de la patience nécessaire pour que s'établisse une relation entre la personne intervenante et le parent : « De la patience parce que le parent vit toutes sortes d'émotions, il ne sait pas toujours comment les gérer, cela fait que des fois, ça peut sortir en colère contre tout le monde » (R18). D'autres personnes rencontrées relèvent, quant à elles, l'importance de la transparence dans l'accompagnement avec les parents : « nommer les vraies affaires et s'assurer de sa compréhension tout au long [de l'accompagnement] car on parle d'un sujet grave » (R1) ou encore « une des qualités d'un intervenant, c'est d'être capable de dire "je n'ai pas la réponse à ta question, je te reviens avec ça" » (R17). Une personne rencontrée mentionne l'authenticité comme condition à la relation : « ton savoir-être, c'est d'être authentique » (R17). D'autres abordent la nécessité parfois de confronter avec bienveillance les parents pour mieux les accompagner. Sur la base de son expérience d'intervention, cette participante explique : « je commençais à avoir le lien nécessaire pour lui mettre en face des choses et le valoriser en même temps. J'étais capable de l'amener un peu à se remettre en question parce qu'il était beaucoup aveuglé par le déni » (R16). Ces stratégies sont au service de la création et du maintien du lien de confiance avec les parents.

Quelques personnes abordent la posture du sauveur dans la relation d'aide, ainsi que les risques de montrer plus d'ambition que les parents eux-mêmes. Pour contrer ces deux tendances, elles rappellent l'importance de suivre le rythme des parents ainsi que leur cheminement personnel. Elles soulignent la nécessité de respecter les choix des parents de même que leurs besoins, sans laisser ses propres biais et préjugés influencer la relation : « si la mère n'a aucun désir de reprendre l'enfant, il ne faut pas aller la convaincre qu'il faut qu'elle le reprenne » (R20). Cette démarche s'inscrit dans un questionnement plus large sur sa pratique : « on peut teinter la démarche. C'est important de se tourner vers nous pour voir ce que l'on apporte dans la relation avec [le parent] » (R20). Les personnes intervenantes soulignent ici leur besoin essentiel d'introspection afin de mieux comprendre leurs propres émotions et réactions. En se livrant à une réflexion personnelle régulière, elles peuvent identifier leurs possibles biais inconscients et préjugés. Cette démarche permet ainsi d'améliorer et d'adapter leur pratique professionnelle. Par exemple, une personne intervenante exprime « apprendre à observer ses pensées pour dire "ok, ça c'est ma perception en ce moment de ce que je vis, c'est teinté par mes émotions". Comment je pourrais aborder cette situation-là d'un autre point de vue? » (R23).

Enfin, on note au passage la nécessité pour les personnes intervenantes d'être confiantes quant à leurs compétences professionnelles : « souvent il y a des parents qui sont vraiment dans la confrontation. Le fait d'être sécurisée dans ce que tu peux apporter à cette personne-là, ça aide » (R15).

3.2 Évaluation de la situation

Certaines personnes rencontrées soulignent la nécessité d'avoir une vision globale de la situation des parents. En effet, une évaluation incomplète ne permet pas d'appréhender pleinement la complexité des situations familiales : « ne pas juste prendre une information pour bâtir notre jugement, mais avoir une vision vraiment globale de la situation pour se faire un jugement clinique qui est le plus objectif possible » (R23). Pour cela, les personnes rencontrées précisent leur besoin de prendre le temps pour effectuer cette évaluation : « prendre le temps de brosse un portrait du parent » (R13). Elles mentionnent également la nécessité de conserver une posture neutre lors du processus d'évaluation. Cette impartialité semble une condition à l'analyse objective de la situation. Il apparaît primordial de ne pas laisser ses propres expériences, croyances ou préjugés teinter le discours ou influencer le regard porté sur le parent : « Il faudrait faire attention à ne pas teinter notre discours de nos expériences avec la DPJ » (R24) ou encore « ce n'est pas d'être juge dans la situation, c'est d'accompagner les parents. Je peux te comprendre, mais je n'ai pas à être d'accord avec toi ni à prendre position » (R5).

3.3 Diversité des interventions réalisées et connaissances préalables nécessaires

Les personnes rencontrées parlent de la diversité des interventions qu'elles réalisent. En effet, les parents vivent des réalités variées qui requièrent tout un éventail d'interventions. Par exemple, il peut s'agir d'aider le parent face à la complexité bureaucratique, de soutenir le développement des habiletés parentales, d'accompagner un parent au tribunal pour défendre ses droits, etc.

Il arrive régulièrement que les personnes intervenantes soient présentes lors de diverses instances (tribunal, table de révision, etc.) pour s'assurer que les droits des parents soient respectés et leurs voix entendues. Pour cela, la connaissance des lois et des procédures lorsque l'enfant est placé permet un accompagnement de meilleure qualité : « il faut bien connaître les lois » (R8).

Lors du suivi des parents, les personnes rencontrées expriment aussi être dans une posture de soutien afin de les aider à améliorer leurs compétences parentales. Par exemple, « si on observe un retard [chez l'enfant], on peut encourager la mère à aller consulter » (R10). Il peut également s'agir de trouver des solutions qui s'adaptent aux réalités parentales ainsi qu'aux défis personnels des parents, notamment « la possibilité d'être un parent et de consommer en même temps. Comment travailler avec des parents dans la réduction de méfaits? » (R27).

Les interventions peuvent aussi être très spécifiques. Par exemple, sur le plan juridique, les parents peuvent avoir besoin d'être soutenus du fait de la complexité du processus sociojudiciaire en PJ :

Partir des besoins de la mère et des enfants, puis de la soutenir par rapport aux démarches de la protection, en prévision des situations. De prévoir, s'il y a un tribunal, qui va garder les enfants, parce que ça, les mamans, elles n'y pensent pas, mais elles n'ont pas le droit d'emmener les enfants. (R10)

Sur le plan administratif, les parents peuvent avoir besoin de soutien pour régulariser certains dossiers, autant que pour s'assurer qu'ils perçoivent les aides auxquelles ils ont droit :

« Comprendre le processus de famille d'accueil, comment ça fonctionne. Le processus d'allocation familiale quand ton enfant est placé. Parce que là, des fois, il y a des mamans qui doivent de l'argent au gouvernement parce qu'elles ne savaient pas, mettons, qu'il fallait qu'elles avisent le gouvernement. (R10)

Sur le plan procédural, les personnes intervenant en milieu communautaire sont amenées à soutenir les parents dans leur compréhension des processus en PJ et à les orienter vers les ressources adéquates :

[De se mettre] à la place de familles qui parfois sont quand même plus ou moins scolarisées, tu dois faire des demandes, mais tu ne sais pas à qui, tu ne sais même pas qui appeler. Donc de démystifier un peu tout ça. (R11)

Pour réaliser ces interventions, les personnes rencontrées font part de leur besoin d'acquisition de connaissances complémentaires à leur formation initiale : « Va te chercher de la formation, des informations, des outils » (R11), notamment en ce qui concerne les processus liés à la PJ. D'une façon générale, les personnes rencontrées soulignent l'importance de comprendre les étapes lors du placement d'un enfant afin de pouvoir soutenir le parent et mieux planifier l'intervention : « bien comprendre les étapes. On est rendu où, c'est quoi les enjeux » (R5).

Effectivement, l'accompagnement de parents d'enfants placés n'est pas forcément directement aligné avec la mission sociale de l'organisme au sein duquel travaillent les personnes rencontrées. De ce fait, ces dernières se préparent minutieusement afin d'acquérir une bonne compréhension des différentes procédures et de pouvoir anticiper les démarches que le parent aura à faire. Ces connaissances acquises permettront ensuite de guider le parent vers les solutions et les ressources les plus appropriées : « être capable de lui expliquer [au parent], mais aussi de voir venir les choses, de pouvoir les préparer » (R19).

56

Une personne rencontrée propose la création d'un guide de référence : « cela aiderait d'avoir un guide de la protection de la jeunesse avec les différentes étapes, ça permettrait de mieux accompagner le parent » (R13). L'objectif serait de perdre moins de temps à comprendre les processus en ayant tout de suite des informations accessibles dans un document.

3.4 Collaboration

Certaines personnes rencontrées indiquent avoir une analyse des situations familiales distinctes de celle des services de PJ. Elles soulignent l'importance de cette expertise, qui devrait être mise à profit, notamment par leur présence lors des rencontres avec la PJ, afin de bien évaluer la situation et de mieux intervenir auprès du parent :

Tu as ton expertise du quotidien que personne d'autre autour de la table, comme intervenant, ne peut avoir. Il faut se faire confiance, faire reconnaître cette expertise-là d'un contact au quotidien qui est vraiment riche en informations et en intervention. (R24)

Pour ce faire, des personnes intervenantes d'OC mentionnent l'importance d'accompagner le parent aux rencontres avec la PJ, puisque cela apporte une plus-value à la compréhension globale de la situation familiale : « aller s'asseoir à une table avec d'autres intervenants, verbaliser la mission d'un organisme de soutien communautaire, puis pouvoir apporter l'envers d'une médaille dans le quotidien d'une famille » (R24). Certaines proposent aussi de « communiquer rapidement avec l'intervenante dans le dossier à l'évaluation ou au suivi » (R13). Elles préconisent une approche proactive dans la mise en place d'actions avec les parents, puisque ceux-ci sont contraints de mettre

fin à la situation de compromission de leur enfant en respectant les délais prescrits⁷ par la LPJ. Des personnes intervenantes proposent également des collaborations avec les personnes intervenantes de la PJ afin d'améliorer la qualité de leur suivi avec les parents et de pouvoir répondre au mieux à leurs besoins : « tu as plus à gagner si tu t'en vas dans un esprit de partenariat et d'ouverture » (R20).

4. Discussion

Les OC développent des pratiques novatrices pour répondre aux besoins de leur communauté. Leur autonomie et l'implication des citoyennes et citoyens au sein de la vie démocratique (Lamoureux et al., 2012) favorisent l'ouverture d'un espace d'expérimentation (Bergeron-Gaudin, 2019) entraînant le développement d'actions, d'activités et d'interventions qui diffèrent de celles qui sont disponibles dans le réseau public (Berthiaume, 2023).

Ces différences sont observées tant sur le plan de l'intervention que de l'évaluation. Lors de l'évaluation de la situation du parent ayant un enfant placé, une vision globale est privilégiée. Cette perspective permet de considérer de manière dynamique toutes les dimensions de la vie des parents, à la fois sur le plan des conditions objectives de vie, voire structurelles, que sur le plan de l'expérience subjective, c'est-à-dire la façon dont les parents vivent, ressentent et comprennent le processus de placement à travers leur trajectoire de vie (Lamoureux et al., 2012). Pour accompagner les parents, la flexibilité, la disponibilité et la possibilité de le suivre à long terme sont des conditions avantageuses pour la création et le maintien du lien de confiance. Ces conditions d'intervention favorisent une écoute de grande qualité (INESSS, 2023) et l'expression des émotions des parents (Lacharité, 2014) lorsque des habiletés de base à la relation d'aide telles que l'écoute active ou l'empathie sont mobilisées (INESSS, 2023). Les résultats montrent que les OC peuvent offrir des milieux d'accueil sécuritaires, exempts de jugement, des espaces de parole essentiels favorisant l'expression des émotions, notamment la colère ressentie par les parents, et le partage de leurs souffrances au cours du processus de placement. L'empathie dont les personnes qui interviennent font preuve est fondamentale au développement du lien thérapeutique. Les parents peuvent ainsi se sentir soutenus et appuyés par les personnes intervenantes (Moudatsou et al., 2020).

57

De plus, la transparence ou la confrontation bienveillante sont au cœur des interventions réalisées afin d'engager les parents, de pousser leur réflexion et de motiver leur passage à l'action. À l'instar de Saar-Heiman (2023) et Cudjoe et Abdullah (2019), cette étude montre que l'utilisation de la communication transparente est une façon de manifester de la considération à l'égard des parents, favorisant ainsi la création et le maintien d'un lien de confiance.

Les personnes intervenant en OC occupent une place privilégiée dans la vie de ces parents. L'accès à une vision holistique de leur réalité associée à une qualité d'accueil favorisant le lien de confiance sont des indicateurs d'une position tout à fait favorable à une intervention significative. C'est

7 « Lorsque le tribunal ordonne de confier l'enfant à un milieu de vie substitut en vertu du paragraphe e, e.1 ou j du premier alinéa de l'article 91, la durée totale de la période durant laquelle un enfant est ainsi confié ne peut excéder, selon l'âge de l'enfant au moment où est rendue l'ordonnance :

- a) 12 mois si l'enfant a moins de deux ans;
- b) 18 mois si l'enfant est âgé de deux à cinq ans;
- c) 24 mois si l'enfant est âgé de six ans et plus.

Pour déterminer cette durée totale, le tribunal doit tenir compte de la durée de toute mesure, prise dans le cadre de la présente loi, qui confie l'enfant à un milieu de vie substitut et qui est en lien avec la même situation. [...] Une situation s'entend de la période entre le signalement retenu et la fin de l'intervention du directeur. À l'expiration des délais prévus au premier alinéa, lorsque la sécurité ou le développement de l'enfant est toujours compromis, le tribunal doit rendre une ordonnance qui assure la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie de cet enfant, appropriées à ses besoins et à son âge, de façon permanente. » <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>

de cette place que les personnes qui interviennent auprès des parents d'enfants placés peuvent développer une expertise qui mérite d'être reconnue à sa juste valeur. Elle correspond peut-être à un besoin précis des parents, celui d'être écouté et compris dans un espace relationnel en dehors du contexte d'évaluation de la PJ.

D'après Lacharité et al. (2005), un lien de confiance fort entre le parent et la personne intervenante offre la possibilité au parent d'exprimer ses multiples besoins dans le but d'être soutenu. Pour ces auteurs, ce lien de confiance peut aussi entraîner la création de pratiques novatrices, les personnes intervenantes en OC étant plus centrées sur la recherche de solutions que sur une application *stricto sensu* de leurs mandats. Ainsi, en plus d'accompagner les parents sur le plan social et affectif, les personnes intervenantes en OC soutiennent également les parents sur le plan juridique, administratif et procédural. Ce soutien s'inscrit généralement dans une perspective de défense de droit, une pratique reconnue au sein des OC (Bergeron-Gaudin, 2019; Castro-Zavala, 2020).

Cette diversité d'interventions met au défi les personnes intervenantes, puisque l'accompagnement de parents d'enfants placés est complexe et que la mission sociale des organismes communautaires ne se rapporte pas spécifiquement à cette population. La porte d'entrée des parents au sein des organismes renvoie généralement à d'autres problèmes rencontrés par les parents, comme la pauvreté, l'isolement, les problèmes de santé mentale, la toxicomanie, la violence conjugale ou l'itinérance; des problèmes qui sont souvent à l'origine du placement de l'enfant (Protecteur du citoyen, 2013). Par conséquent, très peu d'OC se spécialisent dans l'accompagnement des parents à la suite d'une mesure de placement et plusieurs personnes qui interviennent en milieu communautaire ont une compréhension limitée de la LPJ et du fonctionnement de la PJ (Le Pain et al., 2021). Pour accompagner les parents au cours du processus de placement, les connaissances sur la LPJ et le fonctionnement de la PJ peuvent grandement influencer la capacité des personnes intervenantes à aiguiller les parents. En effet, ceux-ci peuvent avoir du mal à saisir ce que signifient les motifs de compromission, les divers types de placement, ou encore les modalités concernant les visites supervisées ou les mesures judiciaires (Israël et al., 2023), puisque ces interventions se situent en dehors de leur mandat principal. Pour pallier ce manque de connaissances, des formations, des outils d'intervention ou des guides de pratique seraient donc nécessaires, afin de jeter les bases d'une collaboration intersectorielle en combinant des informations sur la LPJ, ainsi que le fonctionnement et les interventions réalisées en PJ, avec les pratiques privilégiées par les personnes intervenantes en milieu communautaire.

Esposito et al. (2022) proposent de créer des espaces de collaboration intersectorielle, entre la PJ et les OC, afin de soutenir correctement les familles dont les besoins psychosociaux sont importants. Lorsque les parents y consentent, des personnes qui interviennent en milieu communautaire souhaitent occuper une place à part entière et être considérées par la PJ. Elles ont développé une expertise riche pour soutenir les familles en situation de vulnérabilité. Cette expertise gagnerait à être reconnue, afin que les personnes qui y interviennent puissent agir comme partenaires égaux au sein d'espaces de collaboration avec la PJ. En cohérence avec les conclusions du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), elles réclament une reconnaissance de leur expertise singulière par la PJ. L'importance de cette expertise est notamment reconnue par l'INESSS (2023), qui mentionne la nécessité de consolider les collaborations entre la PJ et les partenaires qui œuvrent au quotidien avec les familles. Cette consolidation est déterminante dans la création d'un continuum de services promu par la CSDEPJ (2021).

Limites

Les résultats présentés ne reflètent pas l'entièreté des données de l'étude, car une seule question a été utilisée pour les fins de cet article. De plus, les résultats ne font pas état de différences entre les missions des organismes, par exemple la violence conjugale ou la toxicomanie.

CONCLUSION

Le placement d'un enfant augmente *de facto* la vulnérabilité de ces parents, qui sont souvent déjà en situation de fragilité. Le milieu communautaire est amené à soutenir les parents dans cette réalité souffrante et y joue un rôle clé. Or, les OC ont un mandat généralement bien plus large que celui de soutenir les parents d'enfants placés et les personnes qui y travaillent ne sont pas toujours formées pour accompagner ces parents à travers le processus sociojudiciaire. Toutefois, elles ont développé une pluralité de compétences professionnelles pour s'ajuster à la diversité de leurs besoins. Le contexte qu'offre le milieu communautaire et les habiletés d'intervention déployées facilitent la création et le maintien du lien de confiance. Ce lien favorise par ailleurs le cheminement des parents à travers le processus de placement. Les personnes intervenantes en OC qui accompagnent des parents d'enfants placés détiennent une expertise particulière, de par le rôle privilégié qu'elles occupent dans la vie de ces parents. Cette expertise s'accompagne d'une vision holistique et quotidienne de la réalité des parents, et d'un lien de confiance solide permettant d'aider les parents à cheminer dans le rétablissement des situations de compromission ayant mené au placement de l'enfant. Une telle expertise gagnerait à être reconnue dans le système de la PJ afin de favoriser une meilleure collaboration entre les personnes intervenantes et, ultimement, un meilleur accompagnement pour les parents d'enfants placés.

ABSTRACT:

Interventions provided by individuals working in community organizations, although little documented in current empirical literature, are essential in supporting parents when a child is placed in care by the youth protection department. Based on 28 individual semi-structured interviews with individuals working in Quebec community organizations, this article presents their recommendations for supporting these parents throughout the placement process. Their proposals focus on the fundamental skills necessary for building and maintaining trust, the importance of a comprehensive assessment of the parent's situation, and the requisite knowledge to support the diversity of interventions required. The community sector, by its nature, implements innovative and complementary practices to those of Youth Protection. Therefore, when the parent consents, establishing intersectoral collaboration becomes essential to ensure that parents of a child placed by the Youth Protection Directorate receive consistent follow-up and a continuum of services. Furthermore, a deeper understanding of community sector practices would enhance this collaboration.

KEYWORDS:

Community organizations, placement in youth protection, intervention, helping alliance, intervention skills

RÉFÉRENCES

- Baillergeau, É. et Grymonprez, H. (2020). « Aller-vers » les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales. *Revue française des affaires sociales*, (2), 117-136. <https://doi.org/10.3917/rfas.202.0117>
- Beelen, S., De Maeyer, J., Dewaele, C., Grymonprez, H. et Mathijssen, C. (2014). *Reach out! Praktijkboek voor outreachend werken*, LannooCampus, Tielt.
- Bergeron-Gaudin, J.-V. (2019). L'organisation communautaire en travail social au Québec : origines, trajectoire et tensions. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(2), 80-99. <https://doi.org/10.7202/1066102ar>
- Berthiaume, A. (2023). Le genre de la « coconstruction » : mise en œuvre de l'innovation sociale dans les organismes communautaires à Montréal (Québec). *Revue des politiques sociales et familiales*, 146-147(1), 29-44. <https://doi.org/10.3917/rpsf.146.0029>
- Bourque, M., Grenier, J., Pelland, D. et St-Germain, L. (2016). L'action communautaire autonome, mouvance des contextes, place et autonomie des acteurs : quelles perspectives? *Sciences et actions sociales*, 4(2), 31-50. <https://doi.org/10.3917/sas.004.0031>
- Castro-Zavala, S. (2020). L'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectorielle des pratiques. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 37(1), 141-161. <https://doi.org/10.7202/1069986ar>
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes, rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>
- Comité sectoriel de main-d'œuvre – Économie sociale Action communautaire (CSMO-ÉSAC) (2018). Faits saillants enquête 2018 : panorama du secteur et de sa main-d'œuvre. <https://www.csmoesac.qc.ca/actualites/2019/devoilement-des-resultat-de-lenquete-reperes-edition-2018>
- Côté, I. et Louis Jean Esprival, S. (2022). Facteurs associés à la sécurité et à la reprise du pouvoir des femmes recevant des services d'aide en matière de violence conjugale : une revue narrative de la littérature. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 39(1), 5-26. <https://doi.org/10.7202/1091511ar>
- Côté, I., Louis Jean Esprival, S., Lafortune, L. et Bigaouette, M. (2022). Pratiques d'intervention favorisant la reprise du pouvoir des femmes sur leur sécurité : perspectives d'intervenantes en maison d'aide et d'hébergement. *Recherches féministes*, 35(1-2), 307-324. <https://doi.org/10.7202/1099924ar>
- Côté, P.-B., Bellot, C., Chesnay, C., Flores-Aranda, J., Fontaine, A., Greissler, É., Grimard, C., Labrecque-Lebeau, L., MacDonald, S.-A., Ouellet, G., Pariseau-Legault, P. et Namian, D. (2023). *La pluralité des trajectoires de vie chez les hommes en situation d'itinérance : mieux comprendre pour mieux arrimer les activités de prévention et d'intervention à leurs besoins*. Rapport de recherche. https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2023/06/rapport-final_hommes-itinerance_vfinale.pdf
- Cudjoe, E. et Abdullah, A. (2019). Parental participation in child protection practice: The experiences of parents and workers in Ghana. *Qualitative Social Work*, 18(4), 693-709. <https://doi.org/10.1177/1473325017751039>
- Dubeau, D., de Montigny, F., Devault, A., Lacharité, C., Brodeur, N., Parent, C., Saint-Jacques, M.-C., Tremblay, G., Turcotte, G., Besnard, T., Paquette, D., Puentes-Neuman, G. et Roy, B. (2013). *Soutenir les pères en contexte de vulnérabilités et leurs enfants : des services au rendez-vous, adéquats et efficaces*. Fonds de recherche Société et culture Québec. https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/09/pc_dubeaud_rapport-2013_soutien-peres.pdf
- Directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux (2024). *Bilan des DPJ/DP 2024*. Gouvernement du Québec. <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/2133/bilan-annuel-des-directeurs-de-la-protection-de-la-jeunesse-directeurs-provinciaux/>
- Protecteur du citoyen (2013). Rapport du Protecteur du citoyen. *La contribution financière au placement d'enfants mineurs*. https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports_speciaux/2013-03-21_contribution_financiere.pdf
- Esposito, T., Précourt, S., Caldwell, J., Saint Girons, M., Chabot, M., Hélie, S., Clément, M.-È. et Trocmé, N. (2022). L'environnement social et les familles vulnérables : une étude longitudinale à mult niveau sur l'intervention récurrente en protection de la jeunesse. *Revue de psychoéducation*, 51(3), 75-103. <https://doi.org/10.7202/1093880ar>
- Fontaine, A. (2013). La quête d'autonomie de l'action communautaire au Québec. Mission ou illusion collective? *Le sociographe*, (5), hors-série 6, 205-219. <https://doi.org/10.3917/graph.hs06.0205>

- Fortin, M. F. et Gagnon, J. (2022). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (4^e éd.). Chenelière éducation.
- Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (2023). *Pour un meilleur soutien aux familles, il faut répondre aux besoins des OCF*. <https://fqocf.org/la-federation/publications/>
- Greissler, É., Morissette, I. et René, J.-F. (2017). Les pratiques d'action collective des Auberges du cœur : entre conceptions de l'autonomie et réalités de l'intervention. Le point de vue des intervenants. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1-2), 121-138. <https://doi.org/10.7202/1043396ar>
- Healy, K. et Darlington, Y. (2009). Service user participation in diverse child protection contexts: Principles for practice. *Child & Family Social Work*, 14(4), 420-430. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2009.00613.x>
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2023). *Balises pour améliorer les services destinés aux enfants à risque de négligence ou en situation de négligence et à leur famille*. Avis rédigé par Dessault, J., Léveillé, S. et Moreault, B. INESSS. https://www.inesss.qc.ca/recherche.html?tx_solr%5Bq%5D=organismes+communautaires
- Israël, P., Steffensen, C. et Hadland, H. H. (2023). Experiences of family therapists working with parents after the forced removal of children: What can the contextual model tell us? *Cogent Psychology*, 10(1), 1-13. <https://doi.org/10.1080/23311908.2022.2151731>
- Lacharité, C., Baker, M., Gagnier, J.-P., Déziel, N., Poirier, P., Rasmussen, H., Lachance, J. et Côté, L. (2012). (Auto) Portrait d'organismes communautaires Famille. *Fédération québécoise des organisations communautaires Famille*. <https://fqocf.org/nouvelles/publications/portrait-des-ocf-2012/>
- Lacharité, C., de Montigny, F., Miron, J.-M., Devault, A., Larouche, H., Desmet, S., Mailhot, L., Brin, M., Ménard, S., Robichaud, F., Fleurant, A., Groulx, A.-P. et Meilleur, N. (2005). *Les services offerts aux familles à risque ou en difficulté : modèles conceptuels, stratégies d'action et réponses aux besoins des parents*. GREDEF/UQTR.
- Lacharité, C. (2014). *Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire : PAPFC2. Guide de programme* (édition revue). CEIDDEF/UQTR.
- Lamoureux, H., Fontaine, A., Parazelli, M., Labbé, F., Relais-Femmes, Gauvin, A., Dusablon, S. et Beaulieu, M. (2012). *L'approche globale : contexte et enjeux. Réflexions d'un collectif d'auteurs*. Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03).
- Lavoie, J. et Panet-Raymond, J. (2014). *La pratique de l'action communautaire* (4^e édition). PUQ.
- Le Pain, I., Larose-Hébert, K., Namian, D. et Kirouac, L. (2021). La réforme de la santé et des services sociaux (projet de loi 10) et ses effets sur les difficultés émotionnelles des intervenants de la Protection de la jeunesse au Québec. *Intervention*, 152, 149-160. <https://revueintervention.org/numeros-en-ligne/152/la-reforme-de-la-sante-et-des-services-sociaux-projet-de-loi-10-et-ses-effets-sur-les-difficultes-emotionnelles-des-intervenants-de-la-protection-de-la-jeunesse-au-quebec/>
- Lewis-Brooke, S., Bell, L., Herring, R., Lehane, L., O'Farrell-Pearce, S., Quinn, K. et So, T. (2017). Mothers apart: An action research project based on partnership between a local authority and a university in London, England. *Revista de Asistentă Socială*, (3), 5-15.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2020). *Cadre de gestion ministériel du programme de soutien aux organismes communautaires pour le mode de financement en soutien à la mission globale*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/>
- Moudatsou, M., Stavropoulou, A., Philalithis, A. et Koukouli, S. (2020). The role of empathy in health and social care professionals. *Healthcare*, 8(1), 26. <https://doi.org/10.3390/healthcare8010026>
- Ninacs, W. (1994). Le développement local. Enjeux et défis des corporations de développement communautaire. Dans L. Favreau, R. Lachapelle et L. Chagnon (dir.), *Pratiques d'action communautaire en CLSC* (p. 133-147). PUQ.
- Noël, J. (2018). Regard sur la justice sociale à travers la situation des mères qui ont un enfant placé par les services de protection de l'enfance. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 35(2), 103-120. <https://doi.org/10.7202/1058482ar>
- Noël, J., et Saint-Jacques, M. C. (2020). Quelle valeur s'accorde-t-on quand on est une mère d'enfant placé? Une analyse basée sur la théorie de la reconnaissance sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 298-317.
- Nolte, L. et Forbes, C. (2023). Building relational trust and hope: The experiences of counsellors in a service for birth relatives whose children have been adopted or taken into care. *Adoption & Fostering*, 47(1), 77-93. <https://doi.org/10.1177/03085759231162110>

- Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (2008). *Guide pour la pratique professionnelle des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux en milieu communautaire*. https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2017/06/guide_pour_la_pratique_professionnelle_des_travailleuses_sociales_et_des_travailleurs_sociaux_en_milieu_communautaire.pdf
- Paillé, P. et Muchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5^e éd.). Armand Colin.
- Office de la langue française (2023). *Le Grand dictionnaire terminologique*. <http://www.granddictionnaire.com/>
- Richard, M., Dufour, S., Coppry, M., Lavergne, C., Martin, J. et Rufagari, M. C. (2018). Les ateliers Espace Parents : analyse de la genèse d'une intervention de soutien à l'adaptation du rôle parental en contexte d'immigration. *Intervention*, 148, 5-15. <https://revueintervention.org/numeros-en-ligne/148/les-ateliers-espace-parents-analyse-de-la-genese-dune-intervention-de-soutien-a-ladaptation-du-role-parental-en-contexte-dimmigration/>
- RQ-ACA (2019). *Qu'est-ce que l'ACA?* <https://rq-aca.org/aca/>
- Saar-Heiman, Y. (2023). Power with and power over: Social workers' reflections on their use of power when talking with parents about child welfare concerns. *Children and Youth Services Review*, 145, 106776. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2022.106776>
- Schofield, G., Moldestad, B., Höjer, I., Ward, E., Skilbred, D., Young, J. et Havik, T. (2011). Managing loss and a threatened identity: Experiences of parents of children growing up in foster care, the perspectives of their social workers and implications for practice. *British Journal of Social Work*, 41(1), 74-92. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcq073>
- Syrstad, E. et Slettebø, T. (2020). To understand the incomprehensible: A qualitative study of parents' challenges after child removal and their experiences with support services. *Child & Family Social Work*, 25(1), 100-107. <https://doi.org/10.1111/cfs.12662>
- Tremblay, C., Deshaies, M.-H., Hamelin-Brabant, L. et Roch, G. (2020). Les centres de ressources périnatales (CRP) : portrait d'un segment méconnu du tiers secteur québécois. *Reflets*, 26(1), 82-108. <https://doi.org/10.7202/1076141ar>
- Urrea Monclús, A., Mateos Inchaurreondo, A., Fernández-Rodrigo, L. et Balsells, M. À. (2020). The voices of parents and children in foster care. *Journal of Social Work*, 21(6), 1592-1610. <https://doi.org/10.1177/1468017320958618>